

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE
N° 08/CCH/26 du 26 février 2026
Portant modification de la délibération n° 43/CCH/25 du 29 août 2025 portant modification de la délibération n° 27/CCH/24 du 21 octobre 2024 portant approbation de l'opération « construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i à Uturoa »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 26 février 2026 à 10h00, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 02/CD/2026 du 17 février 2026.

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président,

Avec Madame Evangéline SHAM KOUA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

30 membres titulaires du conseil communautaire étant en exercice,

16 membres ayant voix délibérative sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-Président		X		
3	M	MOUTAME Thomas	2ème vice-Président		X		
4	MME	AMARU Patricia	3ème vice-Président		X		
5	M	BROTHERSON Matahi	4ème vice-Président	X			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-Président	X			
7	M	GIBERT Pitori	6ème vice-Président		X		
8	MME	HIOE Myrna	7ème vice-Président		X		
9	M	SCHMIDT Carlos	8ème vice-Président	X			
10	M	HOLMAN Gérard	9ème vice-Président	X			
11	M	VAROA Pero	Membre bureau	X			
12	M	ROOPINIA Johann	Membre bureau		X		
13	M	TAEAE Micheline	Délégué titulaire	X			
14	MME	EBERA Léontine	Délégué titulaire	X			
15	M	TEHEIURA Séraphin	Délégué titulaire	X			
16	MME	TEIKITUTOUA Jeannime	Délégué titulaire	X			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	SMITH Tilly	Délégué titulaire		X		
19	M	TAPUTUARI Judex	Délégué titulaire	X			
20	M	TAMA Pierrrot	Délégué titulaire		X	Evangéline SHAM KOUA	
21	MME	TIXIER Noéla	Délégué titulaire		X	Camille MOU KAM TSE	
22	MME	ROURA Ruta	Délégué titulaire		X		
23	M	TUMARAE Hapue	Délégué titulaire		X		
24	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire		X		
25	M	MAMA Antonio	Délégué titulaire		X		
26	M	ROBSON Christian	Délégué titulaire	X			
27	MME	MAO Nathalie	Délégué titulaire		X		
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire	X			
29	M	PAHURI Stéphane	Délégué titulaire	X			
30	MME	VALENTIN Mathilda	Délégué titulaire		X		
TOTAL				14	16	2	0
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)				16			

Délibération communautaire n° 08/CCH/26 du 26 février 2026

Portant modification de la délibération n° 43/CCH/25 du 29 août 2025 portant modification de la délibération n° 27/CCH/24 du 21 octobre 2024 portant approbation de l'opération « construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i à Uturoa »

Indication sur le résultat du vote :

Présents	16
Votants	16
Abstentions	0
Pour	16
Contre	0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Vu** la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 ;
- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 *modifiée* portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable en Polynésie française ;
- Vu** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 *modifiée* portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° 1765/CM du 27 novembre 2014 confiant à la communauté de communes de HAVA'I le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1^{er} de la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1712 SAISLV du 30 décembre 2011 *modifié* portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération n° 28/CCH/23 du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération « construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i à Uturoa » ;
- Vu** la délibération n° 16/CCH/24 du 30 juillet 2024 portant approbation de l'opération « construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i à Uturoa » ;
- Vu** la délibération n° 27/CCH/24 du 21 octobre 2024 portant approbation de l'opération « construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i à Uturoa » ;
- Vu** la délibération n° 32/CCH/25 du 26 juin 2025 portant modification de la délibération n° 27/CCH/24 du 21 octobre 2024 portant approbation de l'opération « construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i à Uturoa » ;
- Vu** la délibération n° 43/CCH/25 du 29 août 2025 portant modification de la délibération n° 27/CCH/24 du 21 octobre 2024 portant approbation de l'opération « construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i à Uturoa ».

Considérant que le projet de construction du siège administratif est éligible auprès de la DDC, de la DETR et du FIP dans la limite de 100 MF.

DECIDE

Article 1^{er} : Le plan de financement visé à l'article 1^{er} de la délibération n° 43/CCH/25 du 29 août 2025 susvisée est modifié comme suit :

OPERATION	INTERVENANTS	TOTAL HT en F CFP	TOTAL TTC en F CFP	TOTAL TTC en euros	TAUX TTC
Construction du siège administratif de la CCH à Uturoa	Total assiette éligible aux subventions (RDC + R+2 + études + aléas 10%)	470 413 953	531 567 767	4 454 538	100%
	FIP	87 000 000	100 000 000	838 000	19%
	Etat (DETR)	138 000 000	138 000 000	1 156 440	26%
	Pays (DDC)	164 644 884	186 048 718	1 559 088	35%
	Communes (CCH)	80 769 069	107 519 049	901 010	20%
	Total assiette non éligible aux subventions (R+1 chambres + mobiliers)	200 951 669	227 075 386	1 902 892	100%
	Communes (CCH)	200 951 669	227 075 386	1 902 892	100%
	Total subventions	389 644 884	424 048 718	1 902 892	56%
	Total communes (CCH)	281 720 738	334 594 435	2 803 901	44%
Total général TTC	671 365 622	758 643 153	6 357 430	100%	

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services.

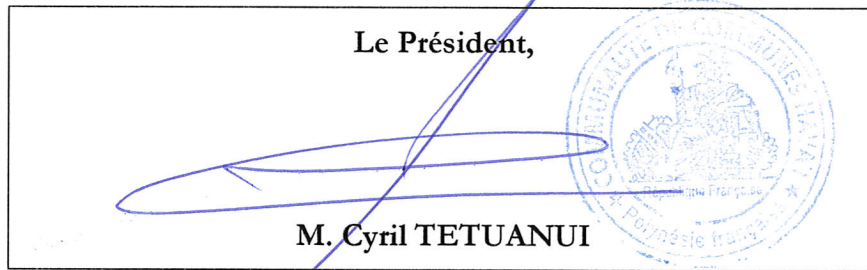
Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative "*Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet*".

Article 3 : Le Président de la communauté de communes Hava'i certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération est affichée et/ou publiée et transmise au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent. Ampliation est adressée au comptable public de la communauté de communes Hava'i.

Fait et délibéré le 26 février 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Contrôle à posteriori

Acte rendu exécutoire de plein droit après publication ou affichage ou à leur notification ainsi qu'à leur transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :

- Date d'affichage et/ou de publication : **27 FEV. 2026**
- Date de transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent : **27 FEV. 2026**
- Délibération rendue exécutoire de plein droit à la date du : **27 FEV. 2026**